

INDEMNITE ALLOUEE à des PLANTONS - SURVEILLANTS - CHAUFFEURS
& MANOEUVRES pour SERVICE effectué le 17 JUIN 1951.

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 25 Juin 1951

Mesdames,

Messieurs,

Le Dimanche 17 Juin écoulé, des plantons ^{surveillants}, chauffeurs et manoeuvres ont été désignés pour assurer le service dans les divers bureaux de vote, lors des élections législatives. Ils ont travaillé, sans interruption de 5 H.30' à 20 heures.

J'ai décidé de leur allouer une indemnité de 250 Frs qui ne me paraît pas exagérée.

En conséquence, je vous demande Mesdames, Messieurs, de voter cette indemnité pour les plantons ci-dessous désignés:

LARAVINE Adrien	250 Frs
DALLEAU Duguesclin	250
VIRAPIN Georges	250
FARGEOT Armand	250
LHONNEUR Epiphane	250
MALDAT Hervé	250
ANAMOUTOU Emmanuel	250
LEBON Rock	250
NARSOU Henri	250
NARSOU André	250
TERGEMINA Luc	250
GUIMBERT Luc	250
FINLANDE Hyacinthe	250
BREZE Marcel	250
LERMY Maxime	250
LATCHOUMY Antoine	250
FRANCOURT Stéphen	250
ICHANA André	250
HOARAU Edouard	250
M'TIMA Louis Marie.....	250
PINCK Jean-Baptiste	250
DIJOUX Jourdan	250
POLEYA Maurice	250

5.750 Frs
=====

La dépense en résultant soit CINQ MILLE SEPT CENT CINQUANTE Francs (5.750 Frs) sera imputée sur les crédits de l'article 8 "Frais des Assemblées électorales" du budget primitif en cours.

Egalement pour les surveillants, chauffeurs et manoeuvres qui ont travaillé le samedi 16 Juin après-midi et le Dimanche 17 Juin à l'occasion des élections législatives je vous demande de bien vouloir approuver les états ci-joints et s'élevant à la somme de SEPT MILLE QUATRE CENT ONZE FRANCS (7.411 Frs) qui sera elle aussi prélevée sur l'article ci-dessus mentionné./.

Le Sénateur-Maire,
OLIVIER.

Adopté à l'unanimité.

*Approuvé
de Monsieur le Préfet.
à Saint-Denis le 16 juillet 1951
P. le secrétaire Général
le Chef de Bureau délégué
M. J. Carvini*

*Approuvé
à Paris le 18 juillet 1951
A. le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général
M. J. Carvini*